

# Règlement de la cour de récréation et des déplacements dans l'école

La récréation doit être un moment où chacun doit pouvoir se détendre en jouant, en se promenant, en discutant, .... sans être agressé ni insulté par qui que ce soit !

Les élèves		Règles	Réparations ... et/ou ... Sanctions
1	<b>Nous ne voulons être ni agressés ni insultés !</b>	<p><b>Toute violence est strictement interdite :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ <i>Pas de jeux de bagarre</i></li> <li>↳ <i>Ni coups ni croche-pied</i></li> <li>↳ <i>On ne répond pas à la violence par la violence : on demande au maître de surveillance d'intervenir si nécessaire.</i></li> </ul>	<p>⇒ <b>1ère fois</b> : isolement dans la cour de récréation (contre le grillage pendant une partie de la récréation.)</p> <p>⇒ <b>récidive1</b> : isolement + punition (copier article1 du règlement 10 fois)</p> <p>⇒ <b>récidive2</b> : privation partielle de récréation pendant 2 jours et informations aux familles + punition (copier article1 du règlement 20 fois)</p> <p>⇒ <b>récidive3</b> : convocation des parents par le Directeur d'école</p>
2	<b>Nous avons le droit de nous amuser.</b>	<p>- Un espace est réservé dans la cour pour les jeux de ballon. Chaque classe y a accès 1 ou plusieurs fois par semaine.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ <i>Le matériel est installé et rangé correctement par les classes qui ont le droit de jouer.</i></li> <li>↳ <i>Les classes ayant accès au jeu de ballon s'organisent seules et sans conflit</i></li> </ul>	<p>⇒ Matériel non rangé ou maltraité : la classe se voit retirer le droit d'utiliser le matériel pendant une durée déterminée par l'enseignant</p> <p>⇒ Conflit ou exclusion de camarades : l'enfant qui crée un conflit se voit retiré son droit de jouer.</p>
3	<b>Les maîtres de surveillance doivent pouvoir surveiller les enfants</b>	<p>- Des espaces sont donc interdits. Ils sont signalés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ <i>Espace handicapé</i></li> <li>↳ <i>Potager près du portail d'accueil</i></li> <li>↳ <i>Potager le long du stade</i></li> <li>↳ <i>Potager au fond de la cour</i></li> </ul>	<p>⇒ <b>1ère fois</b>: Isolement dans la cour de récréation (contre le grillage pendant une partie de la récréation.)</p> <p>⇒ <b>récidive1</b> : isolement + punition (copier article3 du règlement 10 fois)</p>

		<p><i>Remarque: Ces zones peuvent changer en raison des conditions climatiques.</i></p> <p>- interdiction de remonter dans les classes</p>	<p>⇒ <b>récidive2</b> : privation partielle de récréation pendant 2 jours et informations aux familles + (copier article3 du règlement 20 fois )</p>
		<p>interdiction <b>absolue</b> de ressortir de la cour d'école.</p>	<p>⇒ <b>Dès la 1<sup>ère</sup> fois</b> : privation partielle de récréation pendant 2 jours + information et convocation des parents par le Directeur d'école</p>
4	<p><b>Nous avons le droit de vivre dans un environnement propre et agréable</b></p>	<p>Les déchets sont déposés dans les poubelles prévues à cet effet. Les locaux intérieurs et extérieurs ne sont pas dégradés intentionnellement.</p> <p>Les élèves en récréation de 16h30 à 17h goutent dans la cour. Ils doivent veiller à la laisser propre.</p>	<p>⇒ <b>1<sup>ère</sup> fois</b>: réparation (ramasser tous les papiers de la cour, nettoyage, ...)</p> <p>⇒ <b>récidive 1 : réparation</b> (ramasser tous les papiers de la cour) + <b>sanction</b>: punition (copier article 4 du règlement 10 fois) et signature des parents</p>
5	<p><b>Nous avons le droit de nous déplacer dans les couloirs et les escaliers</b></p>	<p>- Les déplacements dans l'école sont organisés. Des modifications peuvent avoir lieu en cas de besoin</p> <p>↳ Les élèves se rangent calmement, 2 par 2 ↳ Les classes se déplacent en silence, les élèves restent rangés 2 par 2 et sans bousculade ↳ Les élèves se déplacent en marchant ↳ Des pauses doivent être marquées au différents paliers indiqués par un « stop » ↳ Les élèves se rangent le long du mur et laissent dégagé le côté du mur équipé de porte-manteaux.</p>	<p>⇒ <b>1<sup>ère</sup> fois</b>: Isolement dans la cour de récréation (contre le grillage pendant une partie de la récréation.)</p> <p>⇒ <b>récidive1</b> : isolement + punition (copier article5 du règlement 10 fois)</p> <p>⇒ <b>récidive2</b> : privation partielle de récréation pendant 2 jours et informations aux familles + (copier article5 du règlement 20 fois )</p>

# Les adultes

Les parents		Règles
1	"Nous plaçons nos enfants sous la responsabilité des enseignants et nous n'aimerions pas que nos enfants se fassent gronder ou agresser par un adulte inconnu"	<p>Dans l'enceinte de l'école, <b>aucun adulte étranger</b> à l'école (parent, visiteur, ...) n'est autorisé à intervenir <b>directement</b> auprès d'un enfant.</p> <p>Seuls les enseignants sont habilités à gérer les conflits enfantins dans l'espace scolaire (<i>Tout parent mécontent d'un tiers <u>dans l'enceinte scolaire</u> gère ce différent par l'intermédiaire du personnel enseignant.</i>)</p>
Les enseignants		Règles
1	"Nous assurons la surveillance et faisons appliquer le règlement"	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les maîtres assurent une surveillance active et interviennent pour faire appliquer le règlement.</li> <li>- La cour de récréation n'est jamais laissée sans surveillance</li> </ul>

**Rappel 1:** l'entrée d'une école (cour + bâtiments) est interdite à toute personne étrangère au service.

**Rappel 2:** L'éducation d'un enfant et l'autorité des adultes (celle des parents comme celle des enseignants) dépend directement de la capacité des adultes à prendre une distance émotionnelle avec le conflit enfantin et à partager un même discours sur la loi et la sanction.